

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**PRÉAVIS No 07/2026
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Budget 2027
de l'Association de communes Sécurité Riviera**

Séances de commission : mardis 07.07.2026 (sans Comité de direction) **et 25.08.2026** (avec Comité de direction) – 19h.00 – Salle du Comité de direction, rue du Lac 118, 1815 Clarens

Table des matières

1. Résumé exécutif	4
Chiffres-clés du budget 2027	4
Facteurs explicatifs de la variation de la charge nette (+CHF 193'401)	5
Investissements 2027	6
Décision demandée	6
2. Objet du préavis, référentiel MCH2 et méthode	6
2.1 Objet	6
2.2 Référentiel comptable	7
2.3 Budget 2026 comparable et centralisation analytique	7
2.4 Tâches principales et tâches optionnelles	7
3. Structure financière 2027 : trois blocs distincts	8
4. Analyse par nature MCH2, déclinée par bloc	9
4.1 Réconciliation MCH2 globale — périmètre complet ASR	9
Charges d'exploitation par nature (regroupement à 3 chiffres)	9
Lecture économique des principaux postes	10
Revenus d'exploitation par nature	11
Lecture économique des principaux postes	12
4.2 Bloc 1 — Tâches principales par nature	13
4.3 Bloc 2.a — Signalisation par nature (fonction 6150)	13
4.4 Bloc 2.b — Stationnement par nature (fonctions 6151X)	14
5. Analyse par fonction MCH2 et évolution des effectifs	15
5.1 Soldes nets par fonction (hors imputations internes)	15
5.2 Évolution des effectifs (ETP) par fonction	16
6. Focus thématiques	17
6.1 Masse salariale et effectifs : deux leviers de maîtrise	17
6.2 Service d'ambulances — cadre conventionnel et financement	18
6.3 Tâches optionnelles — Signalisation et Stationnement	19
6.4 Informatique et amortissements — la bascule expliquée	20
6.5 Mandats, honoraires et projets transversaux	20
7. Compte d'investissements 2027 et amortissements	21
7.1 Compte d'investissements 2027 par fonction	22
7.2 Amortissements 2027	22
7.3 Plan d'investissements pluriannuel 2026-2031	22

8. Répartition communale de la charge nette 2027	22
8.1 Répartition par commune — Tâches principales	23
8.2 Répartition par commune — Tâches optionnelles	23
8.3 Synthèse — Contribution nette effective par commune	24
9. Conclusion et projet de décision	25

Annexes

- Annexe 1 - Table de correspondance des fonctions MCH2
- Annexe 2 - Analyse par nature MCH2
- Annexe 3 - Compte de résultats échelonné
- Annexe 4 - Analyse par fonction MCH2
- Annexe 5 - Méthode de ventilation des charges transversales
- Annexe 6 - Répartition communale du budget 2027
- Annexe 7 - Plan d'investissement (Flux 2026 à 2029)
- Annexe 8 - Compte des investissements
- Annexe 9 - Plan d'amortissements 2026-2031

1. Résumé exécutif

L'Association de communes Sécurité Riviera (ci-après : **ASR**) soumet à l'approbation du Conseil intercommunal son budget de fonctionnement 2027, établi pour la deuxième année consécutive selon le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). La **charge nette totale à répartir** entre les communes membres et les communes liées par contrat de prestations s'établit à **CHF 25'333'566**, soit une hausse de **CHF 193'401 (+0.77 %)** par rapport au budget 2026.

L'évolution contenue de la charge nette résulte de la combinaison de pressions structurelles à la hausse — évolution naturelle des effectifs, mécanismes statutaires d'évolution dans l'échelle salariale (GESPER), indexation IPC, montée en charge de la nouvelle infrastructure informatique — et de plusieurs facteurs favorables. Trois leviers expliquent l'essentiel de la maîtrise budgétaire :

- un **effet de rotation naturel** dans la pyramide des âges, plusieurs départs à la retraite étant remplacés par des profils plus jeunes, donc plus bas dans l'échelle salariale ;
- un **ajustement de la masse salariale** de CHF 820'000 bruts sur les salaires CDI (étendu cette année à quatre périmètres : Police 550'000, Ambulance 120'000, Stationnement 100'000, Administration générale 50'000), tenant compte des taux de réalisation effectivement observés au compte en 2024 et 2025. Effet total sur la nature 30, charges patronales et indemnités comprises : de l'ordre de **CHF -1'150'000** ;
- une forte baisse des amortissements (-CHF 232'888), portée principalement par non-reconduction de l'amortissement lié au projet SAT inscrit au budget 2026 et par la baisse de l'amortissement de l'infrastructure informatique prévue au budget 2026.

S'y ajoute la disparition des pertes sur créances Ambulance budgétées en 2026 (-CHF 120'000 pour l'Ambulance ; -CHF 122'000 sur la nature 318 au total), dans le contexte du nouveau circuit de facturation et d'encaissement via la CEESV.

Chiffres-clés du budget 2027

Indicateur	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
Total charges MCH2 (natures 3, y c. imputations internes)	61'372'057	62'483'722	1'111'665	+1.8 %
Total revenus MCH2 (natures 4, y c. imputations internes et contributions communales)	-61'372'057	-62'483'722	-1'111'665	-1.8 %
Résultat annuel budgété	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00	—
Bloc 1 — Tâches principales	29'354'733	29'510'761	156'028	+0.5 %

Indicateur	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
Bloc 2.a — Signalisation (à financer par les communes signataires)	1'439'375	1'257'444	-181'931	-12.6 %
Bloc 2.b — Stationnement (ressource pour les communes signataires)	-5'653'943	-5'434'638	219'305	-3.9 %
Charge nette à répartir entre les communes	25'140'165	25'333'566	193'401	+0.77 %
Total investissements 2027	2'238'000	968'040	-1'269'960	-56.7 %
Amortissements (nature 33)	1'105'311	872'423	-232'888	-21.1 %

Facteurs explicatifs de la variation de la charge nette (+CHF 193'401)

Facteur	Effet net	Lecture
Charges de personnel (nature 30)	+CHF 393'778	Hausse contenue malgré +6.4 ETP nets. Effet rotation favorable (départs à la retraite remplacés par des profils plus jeunes), absorption par l'ajustement de la masse salariale (CHF 820'000 bruts sur salaires CDI ; CHF 1'150'000 environ tous comptes 30 confondus).
Biens, services (nature 31)	+CHF 331'738	Bascule de certaines licences informatiques de l'investissement vers le fonctionnement, hausse des prestations de services, augmentation de certaines fournitures et matériels, notamment en lien avec les besoins opérationnels et les aspirants supplémentaires. Effet partiellement compensé par la disparition des pertes sur créances Ambulance (-CHF 120'000 ; -CHF 122'000 sur la nature 318 au total).
Amortissements (nature 33)	-CHF 232'888	Les amortissements liés au renouvellement courant, notamment des véhicules, progressent, mais cette hausse est plus que compensée par la non-reconduction de l'amortissement lié au projet SAT inscrit au budget 2026 et par la baisse de l'amortissement de l'infrastructure informatique UTLI.

Facteur	Effet net	Lecture
Revenus de fonctionnement (natures 4 hors contributions et reversements)	-CHF 326'070	Hausse des amendes Police (-CHF 500'000), appuyée par la réorganisation de la facturation et le renforcement des compétences radar ; hausse des émoluments de la Sécurité routière / Amendes d'ordre (-CHF 145'000) ; hausse apparente de la subvention DGS Ambulance en présentation budgétaire (-CHF 56'250); partiellement compensée par la baisse anticipée des recettes parcomètres sur le périmètre de Vevey, en lien avec le parking de la Grande Place.
Charges de transfert hors reversements (nature 36)	+CHF 5'195	Indemnisations Comité de direction et PCi quasi stables.

Investissements 2027

Le compte des investissements 2027 s'élève à **CHF 968'040**, contre CHF 2'238'000 en 2026. Cette baisse s'explique principalement par la non-reconduction, en 2027, du projet SAT inscrit au budget 2026 à hauteur de CHF 1'610'000, dont le périmètre et le calendrier ont depuis été profondément remaniés. Le programme 2027 est centré sur le renouvellement courant du parc de véhicules, la poursuite du projet Odyssée et la modernisation des outils informatiques de l'OCM.

Décision demandée

Le Conseil intercommunal est invité à approuver le budget 2027 selon les normes MCH2, présentant un résultat annuel budgété à CHF 0.00, et à prendre acte des plans d'investissements et d'amortissements joints aux Annexes 7 à 9, étant rappelé que les objets significatifs continueront de faire l'objet de préavis spécifiques distincts.

2. Objet du préavis, référentiel MCH2 et méthode

2.1 Objet

Conformément aux dispositions statutaires de l'ASR, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal le budget de fonctionnement 2027. Les annexes budgétaires détaillées accompagnent le présent préavis. Le compte de résultats échelonné figure en Annexe 3, l'analyse par fonction en Annexe 4 et la répartition communale en Annexe 6. Le projet de décision figure à la section 9.

2.2 Référentiel comptable

Le budget 2027 est établi selon le Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) et le Manuel MCH2 pour les communes vaudoises dans sa version applicable. L'ancien plan comptable vaudois (PCV) n'est plus utilisé : la comparabilité 2027 / 2026 est intégralement établie sur la base de la nomenclature MCH2. Le compte de résultats échelonné figure en Annexe 3.

2.3 Budget 2026 comparable et centralisation analytique

Dans le cadre du bouclage 2026 et de la préparation du budget 2027, l'ASR a poursuivi la stabilisation analytique de sa présentation MCH2. Le budget 2026 avait franchi une première étape en intégrant les charges administratives de manière transversale au sein des fonctions opérationnelles. Le budget 2027 franchit une étape supplémentaire en **centralisant** les charges globales — auparavant ventilées directement dans les services opérationnels — au sein de trois fonctions administratives dédiées :

- **02201 — Administration générale / Direction** : charges de personnel administratif et de fonctionnement de la Direction et des services rattachés ;
- **02204 — UTLI** : charges informatiques et techniques transversales (licences, abonnements, maintenance, équipements) ;
- **02203 — Chancellerie** : revenus propres (émoluments de notification de commandements de payer) et charges directes.

Cette centralisation simplifie le suivi budgétaire et améliore la lisibilité du coût complet de chaque fonction. **Ces charges ne disparaissent pas** : elles sont ensuite ventilées vers les fonctions opérationnelles via les imputations internes (natures 39 et 49) selon une clé fondée sur le ratio des ETP. La méthodologie figure en Annexe 5.

Afin de garantir une comparaison homogène, les chiffres 2026 présentés sont retraités selon la même structure que 2027, et qualifiés de « Budget 2026 comparable ». Cette présentation n'a aucun effet sur le budget 2026 adopté ni sur les contributions communales facturées au titre de cet exercice.

2.4 Tâches principales et tâches optionnelles

L'ASR exerce des tâches **principales**, communes à l'ensemble des communes membres, et des tâches **optionnelles** confiées par certaines communes dans le cadre de conventions spécifiques. Les tâches optionnelles concernent la signalisation (fonction 6150) et le stationnement (fonctions 6151X), confiées à l'ASR par Vevey, Montreux et La Tour-de-Peilz.

Comptablement, les versements aux communes liés au stationnement sont logés en nature 360 (parts de revenus destinés à des tiers), au sein des subdivisions fonctionnelles 6151X correspondant à chaque commune.

La structure du présent préavis isole systématiquement ces deux périmètres, de sorte que les évolutions des tâches optionnelles n'interfèrent pas avec la lecture politique des tâches principales.

3. Structure financière 2027 : trois blocs distincts

Le budget 2027 se décompose en trois blocs financiers indépendants, alignés sur les mécanismes de répartition entre communes (cf. section 8 et Annexe 6) :

Bloc	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
Bloc 1 — Tâches principales (à couvrir par l'ensemble des communes membres)	29'354'733	29'510'761	156'028	+0.5 %
Bloc 2.a — Signalisation (à financer par les communes signataires)	1'439'375	1'257'444	-181'931	-12.6 %
Bloc 2.b — Stationnement (ressource pour les communes signataires)	-5'653'943	-5'434'638	219'305	-3.9 %
Charge nette effective à répartir entre les communes	25'140'165	25'333'566	193'401	+0.77 %

Les soldes ci-dessus reflètent la lecture analytique complète : les charges des fonctions transversales (Législatif, Exécutif, Administration générale, UTLI, Chancellerie) sont ventilées vers les fonctions opérationnelles via les imputations internes.

Bloc 1. La progression de CHF 156'028 (+0.53 %) est dominée par la Police (+CHF 342'239), qui intègre la création nette de quatre postes (deux aspirants, un instructeur, un spécialiste radar) et les effets année pleine des évolutions précédentes. Cette hausse est partiellement compensée par l'amélioration des soldes Ambulance (-CHF 138'314) et Sécurité routière (-CHF 100'546, soutenue par +CHF 145'000 d'émoluments).

Bloc 2.a. La baisse de CHF 181'931 résulte du non-remplacement d'un départ à la retraite à la Signalisation (-1.0 ETP, dont 0.4 ETP transféré à l'Administration générale au titre du renforcement juridique transversal et 0.6 ETP à l'OCM).

Bloc 2.b. La diminution de CHF 219'305 de la ressource générée par le stationnement résulte principalement de la révision prudente des recettes parcomètres sur le périmètre de Vevey, en lien avec la diminution annoncée des places payantes du parking de la Grande Place en 2027 (cf. point 6.3). Cette baisse est **intégralement supportée par Vevey**, conformément au mécanisme contractuel de reversement.

Pour la présentation officielle MCH2, les totaux détaillés dans l'analyse par nature et le compte de résultats échelonné figurant aux Annexes 2 et 3 intègrent l'ensemble des natures 3 et 4, y compris les imputations internes et les contributions communales, le résultat annuel budgété s'établit à CHF 0.00.

4. Analyse par nature MCH2, déclinée par bloc

La présente section décline l'analyse par nature MCH2 selon la structure en trois blocs adoptée à la section 3. Les soldes nets de chaque bloc retrouvent exactement les chiffres présentés au tableau ci-dessus. Pour chaque bloc, les charges transversales (Législatif, Exécutif, Administration générale, UTLI, Chancellerie) sont incluses au titre de leur quote-part imputée : il s'agit d'un coût réel de fonctionnement de chaque bloc. Les contributions communales et les versements aux communes signataires sont en revanche neutralisés dans les analyses par bloc, car ils relèvent de la mécanique de financement et de répartition plutôt que de la dynamique économique sous-jacente.

4.1 Réconciliation MCH2 globale — périmètre complet ASR

La vue ci-dessous est conservée afin d'assurer la réconciliation avec les annexes budgétaires MCH2, en particulier l'analyse par nature figurant en Annexe 2 et le compte de résultats échelonné figurant en Annexe 3. Elle porte sur le périmètre complet de l'ASR, y compris les imputations internes, les contributions communales et les versements aux communes. Le total des charges MCH2 progresse de CHF 1'111'665 (+1.8 %), passant de CHF 61'372'057 à CHF 62'483'722. Cette progression brute intègre la hausse des imputations internes (nature 39, +CHF 811'499), intégralement neutralisée par les revenus internes correspondants (nature 49), sans effet sur la charge nette à répartir. La neutralisation des contributions communales et des versements intervient dans les analyses par bloc présentées aux points 4.2 à 4.4.

Charges d'exploitation par nature (regroupement à 3 chiffres)

Charges par nature	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
300 — Autorités et commissions	28'300	30'000	1'700	+6.0 %
301 — Salaires du personnel	24'548'221	24'655'013	106'792	+0.4 %
304 — Allocations	4'262'313	4'305'040	42'728	+1.0 %
305 — Cotisations patronales	7'240'068	7'317'776	77'708	+1.1 %
309 — Autres charges de personnel	727'530	892'380	164'850	+22.7 %
Sous-total 30 — Charges de personnel	36'806'432	37'200'209	393'778	+1.1 %
31 — Biens, services et autres charges	7'339'256	7'670'993	331'738	+4.5 %
33 — Amortissements du patrimoine administratif	1'105'311	872'423	-232'888	-21.1 %
34 — Charges financières	97'850	97'500	-350	-0.4 %

Charges par nature	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
36 — Charges de transfert (incl. reversements aux communes)	6'969'209	6'777'097	-192'112	-2.8 %
Sous-total charges de fonctionnement (hors imputations internes)	52'317'856	52'618'222	300'166	+0.6 %
39 — Imputations internes (neutralisées par la 49)	9'054'001	9'865'500	811'499	+9.0 %
Total des charges MCH2	61'372'057	62'483'722	1'111'665	+1.8 %

Lecture économique des principaux postes

Charges de personnel (nature 30, +CHF 393'778 / +1.1 %). L'évolution de la masse salariale reste contenue malgré une progression nette de +6.4 ETP (création de 4 postes au Service de police, 1.4 ETP au Service d'ambulances, 1 ETP PMO, précédemment inclus à 50% en CDD). Deux mécanismes expliquent cette modération :

- un **effet de rotation favorable**, plusieurs départs à la retraite étant remplacés par des profils plus jeunes positionnés plus bas dans l'échelle GESPER ;
- l'**ajustement de la masse salariale** de CHF 820'000 bruts sur les salaires CDI (cf. point 6.1), étendu cette année à quatre périmètres opérationnels ;

L'augmentation de la nature 309 (+CHF 164'850 / +22.7 %) traduit principalement la hausse des coûts de formation, en particulier la formation de 7 aspirants au Service de police contre 5 au budget 2026, ainsi que le renforcement de certains dispositifs de formation continue et de charges de personnel diverses.

Biens, services et autres charges d'exploitation (nature 31, +CHF 331'738 / +4.5 %).

L'évolution combine plusieurs mouvements identifiables :

- la **hausse du compte 311** (+CHF 136'350), qui regroupe notamment la bascule de certaines licences informatiques depuis l'investissement vers le fonctionnement (env. CHF 40'000), la remise à niveau des outils internet et intranet (env. CHF 50'000), ainsi que l'augmentation de certains équipements Police liés à la tenue KEP et aux deux aspirants supplémentaires (env. CHF 60'000) ;
- la hausse des **prestations de services et honoraires** (compte 313, +CHF 166'008), notamment au Service de police (besoins techniques caméras, télécommunications cantonales) et à l'Administration générale (mandats de communication institutionnelle, cf. point 6.5) ;
- une hausse des **charges de matières** (compte 310, +CHF 104'800) ;
- partiellement compensé par la disparition des pertes sur créances Ambulance (compte 318, -CHF 120'000 pour l'Ambulance ; -CHF 122'000 sur la nature 318 au total), dans le contexte du nouveau circuit de facturation et d'encaissement via la CEESV.

Amortissements (nature 33, –CHF 232'888 / –21.1 %). La baisse est intégralement portée par deux postes :

- **non-reconduction de l'amortissement lié au projet SAT inscrit au budget 2026 :** environ –CHF 161'000 budgétés en 2026;
- **baisse de l'amortissement de l'infrastructure informatique** à l'UTLI : –CHF 80'000 (de CHF 220'000 à CHF 140'000), sous l'effet de la bascule des licences mentionnée ci-dessus.

À l'inverse, les amortissements véhicules Police progressent en 2027 (renouvellement de plusieurs véhicules livrés en 2026), de même qu'à la Signalisation et à l'OCM. Le détail bien par bien figure en Annexe 9.

Charges de transfert (nature 36, –CHF 192'112 / –2.8 %). Cette catégorie regroupe d'une part les contributions versées à des organismes externes et les indemnités versées aux membres du CODIR (compte 361, quasi stable à +CHF 5'195) et d'autre part les versements aux communes liés au stationnement (compte 360, –CHF 197'306). La baisse du compte 360 est la conséquence mécanique de la révision prudente des recettes parcomètres sur le périmètre de Vevey.

Imputations internes (nature 39, +CHF 811'499). La hausse traduit l'extension de la **centralisation analytique** des coûts globaux ASR, qui étaient auparavant ventilés directement dans les services opérationnels. Cette centralisation au sein des fonctions transversales (puis ventilation analytique) permet une simplification du suivi budgétaire et améliore la lecture du coût complet de chaque domaine. Elle est sans effet sur la charge nette à répartir, étant systématiquement neutralisée par les revenus internes de la nature 49.

Revenus d'exploitation par nature

Revenus par nature	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
41 — Patentes et concessions	–341'500	–343'500	–2'000	+0.6 %
421 — Émoluments administratifs	–1'292'700	–1'411'700	–119'000	+9.2 %
424 — Taxes d'utilisation (parcomètres principalement)	–7'920'000	–7'665'000	255'000	–3.2 %
426 — Autres taxes et redevances	–156'180	–133'600	22'580	–14.5 %
427 — Amendes	–4'580'000	–5'080'000	–500'000	+10.9 %
Sous-total 42 — Taxes et redevances	–13'948'880	–14'289'800	–340'920	+2.4 %
463 — Subventions reçues (dont DGS pour l'Ambulance)	–6'700'568	–6'754'118	–53'550	+0.8 %
461 — Dédommagements (dont contributions communales 4612)	–31'327'109	–31'230'804	96'305	–0.3 %

Revenus par nature	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
Sous-total 46 — Revenus de transferts	-38'027'677	-37'984'922	42'755	-0.1 %
Sous-total revenus de fonctionnement (hors imputations internes)	-52'318'057	-52'618'222	-300'165	+0.6 %
49 — Revenus internes	-9'054'001	-9'865'500	-811'499	+9.0 %
Total des revenus MCH2	-61'372'057	-62'483'722	-1'111'665	+1.8 %

Lecture économique des principaux postes

Émoluments administratifs (nature 421, -CHF 119'000 supplémentaires). Cette progression apparente nette masque un mouvement contrasté entre fonctions :

- la **Sécurité routière / contentieux des amendes d'ordre (fonction 11200)** enregistre une **hausse de +CHF 145'000** sur ses émoluments, soutenue par la tendance observée en 2025 ;
- l'**OCM (fonction 14000)** voit ses émoluments **stables** (-CHF 5'000), contrairement à ce qu'une lecture rapide du sous-total pourrait suggérer ;
- les autres fonctions sont stables.

Taxes d'utilisation (nature 424, +CHF 255'000 en charge). Les recettes parcomètres sont budgétées à un niveau plus prudent en 2027 sur le périmètre de Vevey, où la diminution annoncée des places payantes du parking de la Grande Place conduit à anticiper une baisse de l'ordre de CHF 280'000 sur ce périmètre. Cette baisse est circonscrite à Vevey via le mécanisme contractuel de reversement (cf. point 4.4 et section 8).

Amendes (nature 427, -CHF 500'000 supplémentaires). Cette hausse résulte d'une estimation revue sur la base des montants effectifs 2025 et de la tendance 2026. Elle est également liée à la réorganisation du service de facturation et au renforcement des compétences spécialisées en matière radar, visant un traitement plus complet et régulier des dossiers existants.

Subventions reçues (nature 463, -CHF 53'550 net). Ce poste regroupe principalement :

- la **subvention DGS pour le Service d'ambulances** (compte 42200.4631.00), qui s'élève à CHF 5'576'050 en 2027 contre CHF 5'519'800 en 2026, soit une hausse apparente de CHF 56'250 ;
- les subventions cantonales SDIS (CHF +1'500) et PCi (CHF +1'200), en très légère baisse.

Le financement du Service d'ambulances est maintenu en nature 463 pour 2027, par souci de comparabilité avec la présentation budgétaire 2026. Dans les faits, il repose sur un mécanisme combinant les produits nets de facturation des prestations ambulancières, désormais encaissés via la CEESV, et le solde de financement reconnu par la DGS (cf. point 6.2).

Contributions communales. Conformément aux principes statutaires, la totalité du résultat est ramenée à zéro par les contributions communales. Le résultat annuel budgété 2027 s'établit à CHF 0.00. Le détail de la répartition figure en section 8.

4.2 Bloc 1 — Tâches principales par nature

Le Bloc 1 regroupe les fonctions opérationnelles principales (Police 11100, Sécurité routière 11200, OCM 14000, SDIS 15000, PCi 16200, Ambulance 42200) et la quote-part imputée des fonctions transversales. Les contributions communales sont neutralisées afin de faire apparaître la charge nette à couvrir par les communes membres.

Bloc 1 — par nature MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF
30 — Charges de personnel	28'993'552	29'639'667	646'116
31 — Biens et services	4'707'283	4'721'085	13'802
33 — Amortissements	779'766	618'096	-161'670
34 — Charges financières	65'350	65'000	-350
36 — Charges de transfert (hors reversements 3602)	593'386	597'559	4'174
Charges de transversales imputées	4'699'386	5'002'272	302'885
Total charges directes Bloc 1	39'838'681	40'643'679	804'997
41 — Patentes et concessions	-341'500	-343'500	-2'000
42 — Taxes et redevances	-3'439'880	-4'033'300	-593'420
463 — Subventions reçues	-6'700'568	-6'754'118	-53'550
461 — Autres dédommagements (hors 4612)	-2'000	-2'000	0
Total revenus directs Bloc 1	-10'483'948	-11'132'918	-648'970
Solde net Bloc 1 (à couvrir par les communes membres)	29'354'733	29'510'761	156'028

La maîtrise des charges directes (+CHF 804'997, soit +2.0 %) est plus que compensée par l'amélioration des revenus directs (-CHF 648'970), aboutissant à une progression modérée du solde net de +CHF 156'028 (+0.5 %). Les principaux contributeurs à cette dynamique sont commentés au point 4.1 et au point 5.

4.3 Bloc 2.a — Signalisation par nature (fonction 6150)

La signalisation représente une charge à financer par les communes signataires d'un contrat de prestations. Le solde net diminue de CHF 181'931 (-12.6 %) sous l'effet de la maîtrise des charges de personnel (non-remplacement d'un départ à la retraite, soit -1.0 ETP), combinée

à deux redéploiements internes neutres sur le total ASR (0.4 ETP juriste transféré à l'Administration générale, 0.6 ETP à l'OCM).

Bloc 2.a — Signalisation par nature MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF
30 — Charges de personnel	973'963	801'578	-172'385
31 — Biens et services	361'434	370'232	8'798
33 — Amortissements	18'131	21'326	3'195
Charges transversales imputées (39)	189'847	169'308	-20'539
Total charges Bloc 2.a	1'543'375	1'362'444	-180'931
42 — Revenus directs (taxes, redevances)	-104'000	-105'000	-1'000
Total revenus Bloc 2.a	-104'000	-105'000	-1'000
Solde net Bloc 2.a (à financer par les communes signataires)	1'439'375	1'257'444	-181'931

4.4 Bloc 2.b — Stationnement par nature (fonctions 6151X)

Le stationnement constitue une ressource nette pour les communes liées par contrat. La ressource diminue de CHF 219'305 (-3.9 %), reflétant principalement la révision prudente des recettes parcomètres sur le périmètre de Vevey, en lien avec le parking de la Grande Place. Les reversements aux communes sont neutralisés dans la lecture ci-dessous : ils transitent par le compte de résultats pour restituer aux communes la ressource nette générée par l'activité, mais ne décrivent pas la dynamique économique du stationnement.

Bloc 2.b — Stationnement par nature MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF
30 — Charges de personnel	3'026'731	2'938'387	-88'344
31 — Biens et services	699'225	679'144	-20'081
33 — Amortissements	12'014	17'014	5'000
34 — Charges financières	17'500	17'500	0
36 — Autres charges de transfert hors reversements	395'000	417'000	22'000
Charges transversales imputées	595'587	641'317	45'730
Total charges Bloc 2.b	4'746'057	4'710'362	-35'695
42 — Taxes d'utilisation (parcomètres)	-7'490'000	-7'235'000	255'000
42 — Amendes de stationnement	-2'880'000	-2'880'000	0
42 — Autres revenus	-30'000	-30'000	0
Total revenus Bloc 2.b	-10'400'000	-10'145'000	255'000

Bloc 2.b — Stationnement par nature MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF
Solde net Bloc 2.b (ressource pour les communes signataires)	-5'653'943	-5'434'638	219'305

Lecture politique. La diminution de la ressource (-CHF 219'305) est intégralement supportée par Vevey et ne pèse en aucune manière sur les contributions communales destinées au financement des tâches principales. La maîtrise des charges directes hors charges transversales (-CHF 81'425) atténue partiellement la baisse anticipée des recettes parcomètres.

5. Analyse par fonction MCH2 et évolution des effectifs

5.1 Soldes nets par fonction (hors imputations internes)

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque fonction MCH2, le solde direct (charges directes – revenus directs, hors natures 39 et 49 et hors contributions communales 4612). Les fonctions transversales sont affichées pour mémoire à leur niveau brut. Leurs charges sont intégralement ventilées vers les fonctions opérationnelles dans la présentation analytique MCH2 (cf. section 4).

Code	Fonction MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart
01100	Législatif	39'380	43'900	4'520
01200	Exécutif	312'049	314'367	2'318
02201	Administration générale — Direction	4'190'232	4'355'777	165'545
02203	Administration générale — Chancellerie	-516'450	-447'900	68'550
02204	Administration générale — UTLI	1'459'609	1'546'752	87'143
Sous-total fonctions transversales (pour mémoire — intégralement ventilées en analytique)		5'484'820	5'812'896	328'076
11100	Police et sécurité publique	18'410'327	18'511'190	100'863
11200	Sécurité routière (Amendes d'ordre)	734'382	626'604	-107'778
14000	Questions juridiques (OCM)	402'341	409'906	7'565

Code	Fonction MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart
15000	Service du feu (SDIS)	2'745'368	2'827'868	82'500
16200	Défense civile (Protection civile)	2'011'578	1'996'977	-14'601
42200	Services de sauvetage (Ambulance)	351'351	135'944	-215'407
Sous-total fonctions opérationnelles		24'655'347	24'508'489	-146'858
61500	Routes communales (Signalisation)	1'249'528	1'088'136	-161'392
61510-13	Places de stationnement (Stationnement)	-6'249'530	-6'075'955	173'575
Sous-total tâches optionnelles		-5'000'002	-4'987'819	12'183
Charge nette à répartir entre les communes		25'140'165	25'333'566	193'401

Charges transversales. Le solde brut des fonctions transversales atteint CHF 5'812'896 en 2027 (+CHF 328'076 vs 2026). Cette progression s'explique principalement par : l'évolution normale de la masse salariale, les coûts de fonctionnement liés à la mise en service progressive de la nouvelle infrastructure informatique (logée à l'UTLI), et quelques charges nouvelles ciblées au sein de l'Administration générale (cf. point 6.5). L'amélioration des recettes propres de la Chancellerie (notifications de commandements de payer, +CHF 68'550) atténue partiellement cette hausse.

Lecture des tâches principales. Le sous-total des fonctions opérationnelles principales diminue de CHF 146'858 (hors imputations internes), porté par :

- l'amélioration significative de l'Ambulance (-CHF 215'407),
- la baisse de la Sécurité routière (-CHF 107'778), grâce aux +CHF 145'000 d'émoluments du contentieux AO ;
- partiellement compensé par la Police (+CHF 100'863) et le SDIS (+CHF 82'500).

Une fois les charges transversales (+CHF 328'076) ventilées analytiquement, le Bloc 1 progresse au total de CHF 156'028.

5.2 Évolution des effectifs (ETP) par fonction

Fonction	Budget 2026	Budget 2027	Écart	Commentaire
Administration générale (Direction, Chancellerie, UTLI)	23.6	25.0	+1.4	PMO (+1.0 ETP) + juriste transversal (+0.4 ETP)

Fonction	Budget 2026	Budget 2027	Écart	Commentaire
Police et sécurité publique	147.2	151.2	+4.0	2 aspirants + 1 instructeur + 1 spécialiste radar
Sécurité routière (Amendes d'ordre)	5.5	5.5	0.0	stable
Questions juridiques (OCM)	7.7	8.3	+0.6	transfert depuis Signalisation
Service du feu (SDIS)	9.5	9.5	0.0	stable
Défense civile (PCi)	7.5	7.5	0.0	stable
Services de sauvetage (Ambulance)	32.6	34.0	+1.4	résorption heures supplémentaires
Sous-total tâches principales et transversales	233.6	241.0	+7.4	
Routes communales (Signalisation)	7.6	6.6	-1.0	retraite non remplacée
Places de stationnement (Stationnement)	4.0	4.0	0.0	stable
Total ETP budgétés	245.2	251.6	+6.4	

Note sur les évolutions de périmètre. Le transfert de 0.4 ETP de juriste de la Signalisation vers l'Administration générale (intégration au pool juridique transversal) et le transfert de 0.6 ETP de la Signalisation vers l'OCM (rationalisation des prestations administratives) sont neutres sur le total ASR mais expliquent une partie des variations par fonction.

Le renforcement de l'Administration générale correspond à +1.0 ETP PMO dans la présentation des effectifs et à +0.4 ETP de juriste transféré depuis la Signalisation. Le PMO avait déjà fait l'objet d'une enveloppe à 50 % en CDD au budget 2026 ; la présentation 2027 le fait désormais apparaître dans les ETP budgétés de manière complète.

6. Focus thématiques

6.1 Masse salariale et effectifs : deux leviers de maîtrise

La masse salariale (nature 30) progresse de CHF 393'778 (+1.1 %) malgré des facteurs d'augmentation significatifs : indexation IPC, mécanismes GESPER, création de 4 postes au Service de police, 1.4 ETP à l'Ambulance. Cette modération apparente résulte de deux leviers que le Comité de direction estime utile d'exposer explicitement.

1. Effet de rotation favorable. Plusieurs départs à la retraite intervenus en 2025-2026 ont été remplacés par des profils plus jeunes positionnés plus bas dans l'échelle GESPER. À dotation constante, cet effet réduit mécaniquement la masse salariale moyenne par ETP. Sa portée

n'est pas chiffrée précisément, faute de granularité fine entre les effets « rotation » et « réalisation », mais il constitue un contributeur significatif à la maîtrise.

2. Ajustement de la masse salariale (CHF 820'000 bruts sur les salaires CDI ; effet total ~CHF 1'150'000 sur la nature 30). Cet ajustement, reconduit et étendu en 2027, consiste à tenir compte, dans la prévision budgétaire, des vacances de poste, des délais de recrutement, des mouvements en cours d'année et des taux de réalisation effectivement constatés. Il ne réduit ni la dotation autorisée ni les engagements de service.

Périmètre	Ajustement brut salaires CDI (compte 3010)	Effet total nature 30 (charges patronales et indemnités comprises)
Service de police	550'000	791'000
Service d'ambulances	120'000	163'500
Stationnement	100'000	136'900
Administration générale	50'000	62'800
Total ajustement 2027	820'000	~1'154'200

L'effet réel sur la nature 30 est sensiblement supérieur à CHF 820'000 dès lors que la réduction des salaires bruts entraîne mécaniquement une baisse des charges patronales (AVS, LPP, allocations familiales, assurance perte de gain) et des indemnités pour inconvénients de service. La pertinence de cet ajustement a été confirmée par les taux de réalisation observés en 2024 et 2025.

Hausse de la nature 309 (+CHF 164'850 / +22.7 %). Cette progression spécifique appelle un commentaire : elle ne reflète pas une dérive mais principalement la hausse des coûts de formation, notamment la formation de 7 aspirants au Service de police contre 5 au budget 2026. Elle comprend également le renforcement de certains dispositifs de formation continue et de charges de personnel diverses

6.2 Service d'ambulances — cadre conventionnel et financement

Subvention DGS, tarifs ambulanciers et lecture économique du financement.

Les négociations menées en 2025 sur les tarifs d'intervention ambulance ont conduit à une revalorisation du financement reconnu par la DGS, dont l'essentiel a déjà été intégré au budget 2026. En 2027, l'évolution s'inscrit dans la continuité de ce nouveau cadre conventionnel.

Le financement DGS inscrit au budget 2027 s'établit à CHF 5'576'050, contre CHF 5'519'800 au budget 2026, soit une progression apparente de CHF 56'250. Cette seule variation annuelle ne reflète toutefois pas entièrement l'évolution économique du financement du Service d'ambulances.

En effet, le budget 2026 intégrait encore des charges liées à l'ancien circuit de facturation et de contentieux, soit CHF 120'000 de pertes sur créances et CHF 15'000 de frais de contentieux. Ces charges, pour un total de CHF 135'000, ne sont pas reconduites en 2027 dans le contexte du nouveau circuit de facturation et d'encaissement via la CEESV. Dès lors, l'amélioration économique disponible pour l'exploitation du service ne se limite pas à la hausse

apparente du financement DGS de CHF 56'250, mais atteint environ CHF 191'000 en tenant compte de la disparition de ces charges.

Augmentation des effectifs et stabilisation de l'exploitation. Le budget 2027 intègre une augmentation de +1.4 ETP au Service d'ambulances afin de stabiliser un service fonctionnant régulièrement à flux tendu et de contenir la progression des heures supplémentaires. Le coût annuel de cette augmentation, estimé entre CHF 180'000 et CHF 200'000, est ainsi couvert par la combinaison de plusieurs effets favorables : hausse apparente du financement DGS, non-reconduction des pertes sur créances et frais de contentieux, ajustement de la masse salariale Ambulance présenté au point 6.1, ainsi qu'un effet de rotation favorable.

Au global, les charges de personnel directes du Service d'ambulances diminuent même légèrement de CHF 27'604 malgré ces postes supplémentaires. Cette évolution traduit le fait que le renforcement d'effectif est absorbé par les leviers de maîtrise budgétaire, sans dégradation du solde de la fonction.

Effet sur le solde de la fonction. Le solde net de la fonction Ambulance, hors imputations internes et hors contribution communale, s'améliore significativement : il passe de CHF 351'351 à CHF 135'944, soit une amélioration de CHF 215'407.

Effet pour les communes. Après prise en compte des imputations internes, la contribution communale liée au Service d'ambulances diminue de CHF 1'146'449 à CHF 1'008'135, soit une baisse de CHF 138'314 ou -12.1 %. Malgré le renforcement de 1.4 ETP, l'Ambulance pèse donc moins sur les communes membres en 2027 qu'en 2026.

Présentation budgétaire et CEESV. Depuis l'externalisation administrative à la CEESV, le circuit effectif d'encaissement des prestations ambulancières transite par la centrale cantonale, sans modifier l'économie générale du financement du service. Le budget 2027 conserve une présentation cohérente avec celle du budget 2026. La présentation comptable pourra être affinée au moment des comptes, selon les flux effectivement constatés.

6.3 Tâches optionnelles — Signalisation et Stationnement

Signalisation. Le solde à financer par les communes signataires diminue de CHF 181'931 (-12.6 %), passant de CHF 1'439'375 à CHF 1'257'444. La maîtrise des charges de personnel (non-remplacement d'un départ à la retraite) en est le facteur principal. Le périmètre des prestations facturées aux communes concernées reste inchangé.

Stationnement. La ressource générée pour les communes signataires diminue de CHF 219'305 (-3.9 %), passant de CHF 5'653'943 à CHF 5'434'638. Cette évolution résulte principalement de la **diminution annoncée des places payantes du parking de la Grande Place à Vevey**, avec un impact budgétaire anticipé de l'ordre de CHF 280'000 sur les recettes parcomètres du périmètre veveysan. Cette baisse n'est **pas mutualisée** : conformément aux conventions de prestations, elle est intégralement supportée par Vevey. Les amendes de stationnement restent stables.

Effet combiné. Les deux tâches optionnelles s'équilibrent partiellement, l'impact net combiné évoluant de +CHF 37'375 (de -CHF 4'214'569 à -CHF 4'177'194). L'impact sur les communes hors contrat de prestations est nul.

6.4 Informatique et amortissements — la bascule expliquée

La nouvelle infrastructure informatique mise en service progressivement depuis 2026 produit en 2027 deux effets de sens opposé qu'il convient de distinguer :

- côté **investissement / amortissement** : l'amortissement annuel de l'infrastructure informatique UTLI passe de CHF 220'000 à CHF 140'000 (-CHF 80'000), sous l'effet combiné d'une optimisation des coûts d'achat et de la **bascule de certaines licences** depuis l'investissement vers le fonctionnement (paiement périodique d'usage plutôt que licence perpétuelle activée) ;
- côté **fonctionnement** : les charges récurrentes augmentent, notamment au compte 311. La bascule de certaines licences représente environ CHF 40'000, tandis que la progression totale du compte 311 atteint CHF 136'350 en tenant compte des autres équipements et projets inscrits au budget.

L'effet net agrégé est globalement favorable sur le budget, mais la **répartition entre nature 33 (amortissements) et nature 31 (fonctionnement) évolue** sensiblement. Cette évolution illustre la nécessité, dans la lecture budgétaire, de considérer les deux natures de manière conjointe.

Conditions tarifaires obtenues. L'ASR a obtenu auprès de Microsoft un statut « non-profit » lui permettant de bénéficier d'un rabais moyen d'environ **52 %** sur les licences Microsoft. Cet effort de négociation a été l'une des raisons majeures de la bascule licences-fonctionnement.

Amortissements 2027 (CHF 872'423, -CHF 232'888 vs 2026). La baisse est portée à 98 % par deux postes :

Poste	2026	2027	Écart
SAT — Service de police (11100)	161'000	11'673 (fournitures résiduelles)	-149'327
Infrastructure informatique — UTLI (02204)	220'001	140'000	-80'000
Sous-total des deux postes	381'001	151'673	-229'328
Autres postes (solde net : véhicules, mobilier, autres)	724'311	720'750	-3'560
Total amortissements	1'105'311	872'423	-232'888

Le plan pluriannuel d'investissements et d'amortissements 2026-2031 est joint en Annexes 7-9.

6.5 Mandats, honoraires et projets transversaux

Les charges de prestations, honoraires et frais de services progressent en 2027 sous l'effet de plusieurs blocs identifiables. La nature 313 — prestations de services et honoraires —

augmente de CHF 166'008, passant de CHF 2'472'976 à CHF 2'638'983. Cette évolution doit toutefois être lue par postes, car elle regroupe à la fois des charges ponctuelles, des charges techniques récurrentes et des mandats transversaux.

Communication institutionnelle et événement de législature. Le budget 2027 intègre un effort ponctuel de communication institutionnelle et de représentation. Les charges correspondantes passent d'environ CHF 37'500 à CHF 166'000, soit une hausse d'environ CHF 128'500. Cette enveloppe comprend notamment la journée de législature quinquennale (CHF 70'000), les frais de réception ASR (CHF 10'000), la soirée des promotions (CHF 10'000), la charte graphique (CHF 10'000), le renouvellement de la banque d'images photographiques (CHF 15'000), ainsi qu'un poste de relations publiques / communication en lien notamment avec les réflexions autour de la Maison de la sécurité publique (CHF 50'000). Cette remise à niveau répond à un objectif de direction : mieux faire connaître l'ASR sur la Riviera, sans préjuger des décisions spécifiques qui devront être soumises aux organes compétents le moment venu.

Besoins techniques du Service de police. Le Service de police connaît plusieurs évolutions techniques. Les prestations de services de tiers passent de CHF 68'800 à CHF 112'200 (+CHF 43'400), notamment en raison de l'accès aux caméras de vidéosurveillance de la gare CFF de Vevey (CHF 20'000) et de frais techniques liés à l'environnement DGNSI / Police cantonale (CHF 25'000). Les frais de télécommunication progressent également, passant de CHF 187'200 à CHF 232'200 (+CHF 45'000), principalement sous l'effet du coût annuel Polycom (CHF 145'000) et de la location/acquisition des smartphones PoIVD (CHF 80'000). Ces hausses s'inscrivent dans l'évolution de l'environnement technique cantonal et des outils opérationnels de la police.

Sécurité routière / amendes d'ordre — frais d'expédition. Les frais d'expédition, rappels, sommations, ordonnances pénales et conversions LSI passent de CHF 110'000 à CHF 150'000 (+CHF 40'000). Cette augmentation doit être mise en relation avec la hausse attendue des émoluments du contentieux des amendes d'ordre, qui progressent de CHF 145'000. L'effet net reste donc favorable au budget de la fonction concernée.

UTLI — conciergerie externe complémentaire. Le budget 2027 intègre un recours complémentaire à de la conciergerie / nettoyage externe à Clarens pour CHF 50'000. Cette charge nouvelle explique l'essentiel de la hausse du poste d'entretien des bâtiments au sein de l'UTLI, qui passe de CHF 4'000 à CHF 59'500. Il s'agit d'un soutien externe à l'intendant interne.

Autres mandats et projets transversaux. Reconduction de plusieurs mandats engagés en 2026 (maintenance cybersécurité, suivi des travaux sur la révision de l'échelle des salaires, soutiens externes ciblés). Ces postes restent encadrés.

7. Compte d'investissements 2027 et amortissements

Le compte d'investissements 2027 totalise CHF 968'040, en baisse de CHF 1'269'960 par rapport à 2026 (CHF 2'238'000, -56.7 %). Cette diminution s'explique principalement par la

non-reconduction, en 2027, du projet SAT inscrit au budget 2026, dont le périmètre et le calendrier ont depuis été profondément remaniés.

7.1 Compte d'investissements 2027 par fonction

Fonction	Montant 2027	Principaux postes
Police et sécurité publique (11100)	458'040	Véhicules CHF 200'000 ; tranche projet Odyssée CHF 258'040
Service du feu (SDIS, 15000)	150'000	Deux véhicules d'intervention
Défense civile (PCi, 16200)	50'000	Fourgon VW T5 VICO 82
Routes communales (Signalisation, 61500)	60'000	Fourgon CUBLY 951
Places de stationnement (61510-13)	50'000	Véhicule CUBLY 933
Questions juridiques (OCM, 14000)	200'000	Véhicules CHF 50'000 ; logiciels CHF 150'000
Total compte d'investissements 2027	968'040	

Les logiciels OCM inscrits au compte des investissements correspondent à des développements ou acquisitions activables, distincts des licences annuelles et abonnements informatiques comptabilisés en fonctionnement.

7.2 Amortissements 2027

L'ensemble des investissements de l'ASR est amorti linéairement sur leur durée d'utilisation économique, conformément aux principes MCH2. Le total des amortissements 2027 s'élève à CHF 872'423 (–CHF 232'888 vs 2026 ; cf. point 6.4 pour l'analyse détaillée). Le détail bien par bien et la chronique 2026-2031 figurent en Annexe 9.

7.3 Plan d'investissements pluriannuel 2026-2031

Les plans joints aux Annexes 7 à 9 sont présentés à titre d'information et de planification financière. Il ne vaut pas autorisation de dépense : les investissements significatifs continueront de faire l'objet de préavis spécifiques distincts, soumis au Conseil intercommunal selon les règles en vigueur.

Les montants 2026 figurant dans le plan pluriannuel d'investissement et d'amortissement correspondent à une situation actualisée de planification, tenant compte des modifications de périmètre intervenues depuis l'adoption du budget 2026, notamment sur le projet SAT. Ils ne doivent donc pas être lus comme une reproduction du budget 2026 adopté/comparable utilisé dans les tableaux d'évolution du présent préavis.

8. Répartition communale de la charge nette 2027

La charge nette totale de CHF 25'333'566 est intégralement financée par les contributions des communes membres et, pour la part relevant des tâches optionnelles, par les communes liées

par contrat de prestations. Les principes de répartition demeurent inchangés par rapport à 2026 : clé pondérée pour les tâches principales hors SDIS et PCi, clé par habitant pour le SDIS et la PCi, contrats de prestations spécifiques pour la signalisation et le stationnement.

8.1 Répartition par commune — Tâches principales

Commune	Habitants	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	CHF/hab 2027
Blonay – Saint-Légier	12'597	4'139'552	4'173'317	33'765	331.29
Chardonne	3'384	746'088	754'420	8'332	222.94
Corseaux	2'326	518'688	518'552	-136	222.94
Corsier-sur-Vevey	3'458	757'034	770'918	13'884	222.94
Jongny	1'917	429'112	427'371	-1'741	222.94
Montreux	27'166	10'422'426	10'471'760	49'334	385.47
La Tour-de-Peilz	13'053	4'255'472	4'324'387	68'914	331.29
Vevey	20'179	7'787'057	7'778'460	-8'597	385.47
Veytaux	1'008	176'263	170'109	-6'154	168.76
Sous-total Communes membres ASR	85'088	29'231'691	29'389'294	157'602	
Château-d'Oex (PCi uniquement)	3'689	90'565	89'654	-911	24.30
Rossinière (PCi uniquement)	504	12'361	12'249	-113	24.30
Rougemont (PCi uniquement)	805	20'115	19'564	-551	24.30
Total Tâches principales	90'086	29'354'733	29'510'761	156'028	

8.2 Répartition par commune — Tâches optionnelles

Les tâches optionnelles ne concernent que Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey. Le solde combiné Signalisation et Stationnement représente une ressource nette pour ces trois communes, intégralement reversée selon les conventions en vigueur.

Commune	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	CHF/hab 2026	CHF/hab 2027
Montreux	-1'118'897	-1'192'084	-73'187	-41.50	-43.88
La Tour-de-Peilz	-74'775	-132'710	-57'935	-5.84	-10.17
Vevey	-3'020'897	-2'852'401	168'496	-149.95	-141.35

Commune	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	CHF/hab 2026	CHF/hab 2027
Total Solde net contrats	-4'214'569	-4'177'194	37'375	-70.33	-69.16

Convention de signe. Un signe négatif représente une ressource nette reversée à la commune ; un signe positif sur la colonne « Écart » traduit une diminution de cette ressource.

L'effet de la baisse anticipée des recettes parcomètres de Vevey est circonscrit à Vevey : sa ressource nette diminue de CHF 168'496. Montreux et La Tour-de-Peilz voient au contraire leur ressource nette s'améliorer respectivement de CHF 73'187 et CHF 57'935 (écarts comptables de signe négatif dans le tableau), selon la mécanique propre à chaque convention. Le détail exhaustif figure en Annexe 6.

8.3 Synthèse — Contribution nette effective par commune

Commune	Tâches principales 2027	Solde contrats 2027	Contribution nette 2027	CHF/hab
Blonay – Saint-Légier	4'173'317	—	4'173'317	331.29
Chardonne	754'420	—	754'420	222.94
Corseaux	518'552	—	518'552	222.94
Corsier-sur-Vevey	770'918	—	770'918	222.94
Jongny	427'371	—	427'371	222.94
Montreux	10'471'760	-1'192'084	9'279'676	341.59
La Tour-de-Peilz	4'324'387	-132'710	4'191'677	321.13
Vevey	7'778'460	-2'852'401	4'926'059	244.12
Veytaux	170'109	—	170'109	168.76
Château-d'Oex (PCi uniquement)	89'654	—	89'654	24.30
Rossinière (PCi uniquement)	12'249	—	12'249	24.30
Rougemont (PCi uniquement)	19'564	—	19'564	24.30
Total	29'510'761	-4'177'194	25'333'566	

La variation globale consolidée s'établit à **+CHF 193'401 (+0.77 %)**. Pour les communes signataires d'un contrat de prestations, la ressource générée par les tâches optionnelles compense significativement leur contribution aux tâches principales : la contribution nette par habitant ressort à CHF 244.12 pour Vevey, CHF 321.13 pour La Tour-de-Peilz et CHF 341.59 pour Montreux, à comparer aux CHF 331.29 de Blonay – Saint-Légier ou CHF 168.76 de Veytaux pour les communes non signataires.

9. Conclusion et projet de décision

Le budget 2027 de l'Association de communes Sécurité Riviera s'inscrit dans la trajectoire ouverte par l'adoption du modèle MCH2 en 2026 : transparence, comparabilité et lisibilité par fonction et par nature. Il traduit une volonté de maîtrise budgétaire dans un contexte de pressions multiples : évolution naturelle des effectifs, indexation salariale, mécanismes statutaires d'évolution dans l'échelle, intégration des charges récurrentes de la nouvelle infrastructure informatique.

La charge nette à répartir progresse de seulement CHF 193'401, soit +0.77 % par rapport à 2026. Cette évolution contenue, inférieure à 1 %, repose sur la combinaison de trois leviers identifiés : un effet de rotation favorable dans la pyramide des âges, un ajustement de la masse salariale étendu à quatre périmètres opérationnels, et une baisse mécanique des amortissements, notamment liée à la non-reconduction de l'amortissement du projet SAT inscrit au budget 2026 et à l'infrastructure informatique. S'y ajoute la disparition des pertes sur créances Ambulance, à hauteur de CHF 120'000, dans le contexte du nouveau circuit de facturation et d'encaissement via la CEESV.

Le programme d'investissements 2027 (CHF 968'040) complète sans le surcharger le plan pluriannuel 2026-2031 et finance le renouvellement courant des véhicules opérationnels ainsi que les engagements pris dans le cadre du projet Odyssée et de la modernisation des outils OCM.

Le Comité de direction est convaincu que ce budget permet à l'ASR de poursuivre ses tâches principales et optionnelles dans des conditions opérationnelles satisfaisantes, tout en préservant la solidarité intercommunale qui fonde l'Association.

En conséquence, le Comité de direction a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 07/2026 du Comité de direction sur le projet de budget 2027 de l'Association de communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- D'approuver le budget de fonctionnement de l'Association de communes Sécurité Riviera pour l'exercice 2027, établi selon le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2), présentant :
 - Un total des charges de CHF 62'483'722 ;
 - Un total des revenus de CHF -62'483'722 ;
 - Un résultat annuel budgété de CHF 0.00 ;
- Une charge nette totale à répartir de CHF 25'333'566, selon les annexes budgétaires jointes au présent préavis et la répartition communale figurant en Annexe 6.
- D'approuver la répartition entre les communes membres et les communes liées par contrat de prestations de la charge nette à répartir 2027, telle que détaillée dans le tableau de répartition joint en Annexe 6.
- De prendre acte du compte d'investissements 2027 d'un montant total de CHF 968'040 (point 7.1) et du plan d'investissements et d'amortissements joint aux Annexes 7 à 9, étant entendu que les investissements significatifs continueront de faire l'objet de préavis spécifiques distincts.
- De charger le Comité de direction de l'exécution du présent budget et de sa communication aux autorités cantonales compétentes selon les délais réglementaires en vigueur.

Ainsi adopté par le Comité de direction le 21 mai 2026

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président



Bernard Degex



Le Secrétaire



Clément Leu